

10.12.2013 – 16:54 Uhr

Formation continue - La loi contribuera-t-elle à plus d'égalité des chances?

Bern (ots) -

Le Conseil national a commencé de débattre aujourd'hui de la Loi sur la formation continue. Il s'agit de la première loi qui voit le jour au niveau national. Du point de vue de Travail.Suisse, cette loi revêt une importance stratégique pour le développement, pour tous, de l'apprentissage tout au long de la vie. La valeur de la loi sera mesurée avant tout sur la l'amélioration de l'accès à la formation continue par les personnes peu qualifiées et éloignées du monde de la formation.

Le rapport sur la formation de 2010 démontre qu'en matière de formation continue les différences s'accroissent entre les divers groupes de la population (voir le Rapport sur la formation Suisse 2010, p. 266). La formation aide avant tout les hommes bien à très bien qualifiés à améliorer leur position sur le marché du travail. Pour ces personnes, le marché de la formation continue continuera de fonctionner. Les personnes peu qualifiées, les personnes travaillant à temps partiel et les femmes, par contre, ont plus de problèmes. Elles ont plus de peine à trouver l'accès à la formation continue. Les obstacles sont nombreux : le temps, l'argent, la motivation et l'organisation font défaut. Ces groupes de personnes sont bien moins soutenues par les employeurs. La valeur de la loi sur la formation continue sera mesurée à sa capacité à réduire les inégalités ou non. Si les articles 13 à 16 sur les compétences de base sont acceptés, un petit pas dans la bonne direction sera franchi. L'article 8 (amélioration de l'égalité des chances) y contribuera aussi activement lorsqu'il sera mis en oeuvre par la Confédération et les cantons.

Contact:

Bruno Weber-Gobet, Responsable politique de formation, tél. 079 348 71 67

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100748539> abgerufen werden.